

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2023

P JL DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2023 - (N° 1818)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF22

présenté par

M. Echaniz, M. Mickaël Bouloux, M. Baptiste, M. Philippe Brun et Mme Pires Beaune

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes                                                                       | Autorisations<br>d'engagement<br>suppl.<br>ouvertes | Autorisations<br>d'engagement<br>annulées | Crédits de<br>paiement<br>suppl.<br>ouverts | Crédits de<br>paiement<br>annulés |
|----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------|-----------------------------------|
| Hébergement, parcours vers le logement et<br>insertion des personnes vulnérables | -175 000 000                                        | 0                                         | -175 000 00<br>0                            | 0                                 |
| Aide à l'accès au logement                                                       | 0                                                   | 0                                         | 0                                           | 0                                 |
| Urbanisme, territoires et amélioration de<br>l'habitat                           | 0                                                   | 0                                         | 0                                           | 0                                 |
| Impulsion et coordination de la politique<br>d'aménagement du territoire         | 0                                                   | 0                                         | 0                                           | 0                                 |
| Politique de la ville                                                            | 0                                                   | 0                                         | 0                                           | 0                                 |
| Interventions territoriales de l'État                                            | 0                                                   | 0                                         | 0                                           | 0                                 |
| Aide aux Maires bâtisseurs ( <i>ligne<br/>nouvelle</i> )                         | +175 000 000                                        | 0                                         | +175 000 0<br>00                            | 0                                 |
| <b>TOTAUX</b>                                                                    | 0                                                   | 0                                         | 0                                           | 0                                 |
| <b>SOLDE</b>                                                                     | 0                                                   |                                           | 0                                           |                                   |

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement des députés Socialistes et apparentés vise à rétablir une aide aux Maires bâtisseurs dotée de 175M€ de crédits soit le même montant que le dispositif d'aide à la relance de la construction durable qui était prévu dans France Relance.

S'il est un domaine où l'échec de la politique d'Emmanuel Macron et de sa majorité est patent, c'est celui du logement. Alors qu'entre 2014 et 2017, la production de logements avait progressé de 29,4 % pour atteindre 493 500 logements produits, les mesures sociales et fiscales mises en œuvre à partir de 2017 ont brisé cette dynamique et entraîné une diminution de 8,6 % à 434 600 en 2019. Post-Covid la chute de la production de logements se poursuit à vitesse accélérée.

D'août 2022 à juillet 2023, 397.600 logements ont été autorisés à la construction, soit 117.300 de moins que lors des douze mois précédents (-22,8 %) et 13,6 % de moins qu'au cours des douze mois précédant la pandémie de Covid-19. Entre le 3e trimestre 2022 et le 3e trimestre 2023 les ventes de logements neufs aux particuliers chutent de 44 %.

Ce sont ainsi au moins 100 000 logements privés de moins qui devraient être produits en 2023 par rapport à 2017. Une catastrophe pour les accédants, les locataires, les acteurs économiques du secteur, et l'emploi. Près de 30 000 emplois pourraient être détruits en 2024 dans le BTP et la promotion immobilière.

Parmi les mesures de relance du logement proposées par notre groupe, le présent amendement propose le retour d'une prime aux Maires bâtisseurs, permettant le versement d'une aide aux communes à hauteur de 5000 euros par logement autorisé à la construction au-delà de la moyenne des logements autorisés sur la période triennale précédente. Cette aide serait réservée aux logements qui ne sont pas construits en artificialisation en cohérence avec les objectifs « ZAN » et les communes carencées au regard de la loi SRU en seraient exclues à l'exception de celles ayant conclu un contrat de mixité sociale.

Il est ainsi proposé la création d'un nouveau programme budgétaire intitulé « Aide aux maires bâtisseurs » composé d'une action unique et de doter celle-ci, en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement, à hauteur de 175 millions d'euros par la minoration à due concurrence des crédits ouverts sur le programme 177.

Contraints par les règles de recevabilité financière prévues à l'article 40 de la Constitution, les députés Socialistes et apparentés tiennent toutefois à souligner qu'ils ne souhaitent pas réduire les crédits alloués à ce programme et demandent au gouvernement de lever le gage.

Cet amendement a été adopté par la commission des finances sur le PLF pour 2024. Nous le redéposons ici, par crainte qu'il ne soit pas discuté au PLF à cause des 49.3.